

**Syndicat National des Médecins
de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)**

65-67, rue d'Amsterdam, 75008 Paris – Tél : 01 40 23 04 10 – Mél : contact@snmpmi.org – Site Internet : www.snmpmi.org

MANIFESTATION

Vendredi 29 novembre à 12h30

**pour se rendre au ministère de la Fonction publique
départ de la faculté de médecine, 45 rue des Saints-Pères - 75006 Paris**

**Revaloriser le statut des médecins territoriaux :
il est urgent de statuer !**

Les médecins inspecteurs de santé publique (MISP) ont obtenu la revalorisation de leur statut : c'était il y a 13 ans !

Les médecins de l'éducation nationale ont obtenu la revalorisation de leur statut : c'était il y a 18 mois !

Le gouvernement a donné l'assurance qu'il examine favorablement la revalorisation statutaire des médecins territoriaux : c'était il y a 1 an !

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a voté à l'unanimité en faveur de l'alignement indiciaire des médecins territoriaux sur les MISP : c'était il y a 6 mois !

Depuis, silence radio du côté des pouvoirs publics !!!

Pourtant tous savent bien que 66% des médecins de PMI seront retraités en 2020, qu'on ne compte plus les postes vacants (de 10 à 50% selon les départements), et qu'en l'absence de revalorisation, le risque est grand de voir les jeunes médecins, pourtant attirés par le salariat et l'approche globale de la santé, se détourner de la territoriale si peu attractive au plan statutaire.

De fait les services de PMI sont fragilisés dans beaucoup de départements : les délais de rendez-vous s'allongent, le suivi d'enfants après 2 ans se restreint, pire, nombre de consultations de nourrissons et de femmes enceintes, de bilans de santé en maternelle ne peuvent plus être assurés. Ceci alors même que le nombre de naissances reste à un niveau très élevé et que la médecine de ville n'est pas en mesure de faire face dans de nombreux points du territoire à cette défaillance croissante des services de PMI (consultations préventives, vaccinations, dépistage, accompagnement et éducation pour la santé dans des situations de handicaps et de maladies chroniques, contraception, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.).

Cette réalité touche aussi l'ensemble des médecins exerçant les autres missions de la médecine territoriale (personnes âgées, personnes handicapées, médecine préventive du personnel, santé publique, centres de santé...). Une telle situation est très préoccupante et paradoxale au moment même où le gouvernement annonce comme pilier de la stratégie nationale de santé des mesures en faveur de la médecine territoriale de proximité. L'enjeu statutaire, élément central de l'attractivité du métier, revêt dans ces conditions une acuité et une urgence toutes particulières pour assurer le recrutement des médecins territoriaux.

Nous exigeons du gouvernement que la réforme de la grille statutaire intervienne au plus tôt, en suivant les préconisations du CSFPT et en permettant de rétablir le principe de parité statutaire entre fonctions publiques et d'assurer celui de la mobilité inter fonction publique.

**Pour la revalorisation statutaire des médecins territoriaux,
nous appelons à manifester vendredi 29 novembre
et à se rendre au ministère de la Fonction publique**